

Fédération Française de Tir à l'Arc

Comité Départemental des Bouches du Rhône

(CD13 FFTA)

Procès Verbal de la réunion du Comité Directeur du
Vendredi 12 septembre 2014

Début de réunion à 19h45

Membres présents :

Elisabeth Gérardin, Hugues Granveaux, Jean Drujon, Max Parpillon, Eric Bastide.

Membres absents excusés :

Annie korchia, Christophe Henry, Gilbert Cadars

Bilan Financier :

Une présentation du bilan financier provisoire à compter du 01/01/2014 a été faite par la Présidente. Elle reflète une situation saine à ce jour et des comptes équilibrés.

Il a été question, aussi, lors de cette réunion, de la clôture du compte SICAV et d'un basculement de ce compte sur un compte épargne pour une gestion plus simple de ces fonds et des divers mouvements que le comité aurait à effectuer.

Une présentation des subventions CNDS a été faite pour les clubs qui ont déposé leur dossier.

Recrutement BE :

Après l'annonce de la réussite du diplôme de Jean Drujon, il a été question de son recrutement par le CD13. Une présentation de son contrat de travail a été faite. Il a été indiqué que ce contrat débiterait le 1^{er} octobre. Une présentation des modalités a été faite par Jean qui sera envoyée prochainement aux clubs.

Démarche administratives :

Il a été demandé aux membres présents, par la Présidente, l'autorisation d'effectuer les démarches en ce qui concerne la gestion administrative du CD13 pour éviter une consultation constante. Autorisation accordée par les membres. Le sujet du véhicule alloué à l'entraîneur du CD13 pour ce qui concerne ses déplacements a été abordé.

Spécial Jeunes :

La présentation du règlement spécial jeunes inclus dans le carnet jeunes archers, conceptualisé par le CD13, a été faite. Ce livret sera remis, gratuitement, à chaque archer dès la 1^{ère} compétition. Une liste sera réalisée pour éviter les doublons. Un devis va être demandé en ce qui concerne son édition.

Championnat Départemental par équipe de clubs Salle :

Une présentation a été faite par Hugues de ce nouveau championnat. Il sera demandé à l'organisateur de la compétition de composer les équipes avant la compétition et de les afficher pour que les clubs puissent voir s'il n'y a pas d'oubli. Les équipes pourront avoir autant d'archers que de tireurs dans la catégorie (au minimum 3). Les archers composant l'équipe peuvent être différents à chaque compétition. Une seule équipe par club et par catégorie.

Divers :

La discussion a été ouverte sur la possibilité d'une ½ journée de formation continue concernant les entraîneurs 1.

Une animation, orchestrée par le Conseil Général, est renouvelée cette année. Cette animation multi sportive nommée Nature et Sport, se déroule sur le site de Pichauris à Marseille.

Concernant les stages sportifs, Jean a mis en avant le fait qu'il faudra réfléchir sur l'emplacement géographique des regroupements sur le département. Pour ce qui concerne les frais, le temps et le nombre de participants que cela engendre d'où une meilleure répartition sur le territoire.

Préparation des stages sportifs jeunes : Il sera demandé une implication plus forte des participants.

Prochaine réunion le lundi 29 Septembre à 19h30

Fin de la réunion à 22h15